

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE Mars 2025

Le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) est un établissement public intercommunal. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire intercommunal des 28 communes de la CCVS. Le CIAS dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

Le CIAS de la CCVS a été créé en 2018 et il dispose d'un budget principal depuis sa réelle année de fonctionnement, soit 2019. Sa comptabilité est établie en M57 depuis janvier 2022.

Préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu et il s'effectue sur la base d'un rapport.

Organisation administrative du CIAS

La convention de mise à disposition d'un agent de la CCVS doit être renouvelé.

Sébastien Audiger, responsable du service enfance jeunesse pourrait être mis à disposition sur le CIAS à hauteur de 30% de son temps de travail.

L'agent bénéficie du soutien technique des services suivants de la CCVS.

	Personnel CIAS	ETP	Service	Taches
Coralie Marcassin	Comptable du CIAS	Ponctuellement	Comptabilité - finances-marchés	Traitements des versements aux familles – remboursement Pass culture
Severine Freté-Machard	Responsable service finance-comptabilité-marché	Ponctuellement	Comptabilité-finance-marchés	Suivi des finances du CIAS
Céline Placzek	DGA direction générale adjointe des moyens généraux	Ponctuellement	Direction générale adjointe des moyens généraux	Soutien dans l'élaboration des documents réglementaires
Harry Saverimoutou	Responsable service communication	Ponctuellement	Communication	Plan de communication et commande des Pass
Ines Ferreira	Animatrice numérique	Ponctuellement	Communication	Gestion du site CCVS et des pages CIAS
Xavier Deroeux	Coordinateur enfance jeunesse	Régulièrement	Services Enfance Jeunesse	Gestion des inscriptions et paiements donc déduction des aides ACM
Victorien Rasse	Coordinateur enfance jeunesse	Régulièrement	SEJ-Enfance Jeunesse	Gestion des inscriptions et paiements donc déduction des aides ACM
Nadège Réveillère	DGA direction des services à la population	Régulièrement	DGA direction services à la population	Avant l'arrivée du nouveau responsable et pour sa mise en route. De septembre 2023 à mars 2024. Gestion du Conseil d'Administration Gestion des aides Gestion des Pass Sortir dans les 28 ! Gestion des rencontres partenaires sociaux ou culturels
Sébastien Audiger	Mise à disposition (MAD)	30 % ETP (maxi)	Enfance jeunesse	Gestion du Conseil d'Administration Gestion des aides Gestion des Pass Sortir dans les 28 ! Gestion des rencontres partenaires sociaux ou culturels

Les actions du CIAS en 2024 :

- Aide financière aux familles qui utilisent l'offre de service du service enfance jeunesse de la CCVS ; soit les accueils collectifs de mineurs ACM suivants :
 - Les accueils de loisirs (ALSH) de la CCVS
 - Les séjours de vacances (SV) de la CCVS
 - Les séjours de vacances des associations conventionnées avec la CCVS dans le cadre des ACM (accueil de mineurs collectifs)
 - 100 navigateurs
- Aides « Pass sortir dans les 28 ! » pour permettre aux familles aux revenus modestes d'obtenir un carnet de 10 chèques à 5€ à utiliser auprès des partenaires culturels locaux.
- Aides aux soins oncologiques de support à O2S (remboursement du trop-perçu de subvention INCA)
- Aides alimentaires (CCAS)

Le CIAS rembourse à la collectivité les frais de charges générales, notamment la mise à disposition de personnel et n'a pas de budget d'investissement.

En 2024, pour son fonctionnement de base, le CIAS a bénéficié d'une subvention de **100 000€** par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Le résultat de fonctionnement du CIAS est déficitaire à hauteur de – 28 652.30 € en 2024.

en €		BUDGET – CA				Disponibilités	
		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	DOTATIONS		
CIAS	2019	0	0	76 781.64	140 000.00	63 218.36	
	2020	0	0	59 776.02	96 092.50	36 216.48	
	2021	0	0	50 839.19	70 000.00	19 160.81	
	2022	0	0	98 633.43	70 500.00	-28 133.43	
	2023	0	0	118 703.35	80 076.00	-38 627.35	
	2024	0	0	128 652.30	100 000.00	-28 652.30	

Les charges courantes relatives aux aides ont augmenté considérablement.

		BUDGET – CA		
		CHARGES COURANTES- AIDES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
CIAS	2019	30 661.46		46 120.18
	2020	28 541.42		31 234.50
	2021	21 778.49		29 060.50
	2022	75 855.03		22 778.40
	2023	109 966.94		8 736.41
	2024	113 790.30		14 862.00

Ces différentes aides se décomposent ainsi :

- Aides aux ACM (ALSH, séjours ski et été, 100 navigateurs) : **88 156.29€**
- Aides aux Pass Sortir dans les 28 ! : **3 865.00€**

- Aides soins oncologiques de support (O2S) : **remboursement du trop-perçu : 21 569.01 €**
- Aides alimentaires CCAS : **200.00 €**

Perspectives 2025

- Maintien et augmentation des actions d'aides aux ACM ;
- Les aides aux ACM sont vouées à se maintenir une nouvelle fois au regard des déductions effectuées en 2025. (Dépense envisagée 95000€)
- Renouvellement du dispositif Pass Sortir dans les 28 ! avec 250 chéquiers (dépense envisagée 1000 €)
- Déploiement de l'Epicerie Solidaire sur les 28 communes de la CCVS porté par le Centre Social « l'Ancrage » (subvention 2025 : 120 000 €)
- Aide au projet « Différent comme tout le monde » porté par l'EVS « Rayon de Soleil » (subvention 2025 non reconductible : 4 000 €)

La subvention de la CC des Villes Sœurs 2024 (100 000€) ne suffit pas à financer ces aides. Le CIAES ayant bénéficié de 3 années de report excédentaire, peut absorber en partie la hausse des charges en 2025. La subvention de la CC des Villes Sœurs devra augmenter pour financer toutes les aides.